

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CAVES**

**Réunion du Lundi 1 avril 2019 à 18h**  
**Compte rendu n° 2019-02**

L'an **deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CAVES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019.

Présents : Bernard DEVIC, Sylvain GOMEZ, André MOULIS, Danielle ORTUNO, Isabelle DORMIERES, Séverine BESSODES, Jean Pierre CORNET, Sylvie ONNIS, Thierry SAUZE, Eliane GOTTARDINI, Philippe LANGOUSTET, Franck CANAVEILLES

Absents : Marie Fleur LEPAGE SIRVEN procuration Isabelle DORMIERES, Bertrand CASTANY

Secrétaire de séance : Sylvie ONNIS

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2018.
- II. Approbation du Compte de Gestion 2018
- III. Approbation du Compte Administratif 2018
- IV. Vote des taux de fiscalité communale pour 2019
- V. Présentation et vote du Budget Primitif 2019
- VI. Autres projets de délibérations :
  - Modification des statuts du SIVOM
  - Convention Tempora 2019
- VII. Questions diverses

**I. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente du 11 février 2019.

**II. Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du Budget Principal, Affectation du résultat :**

Le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont présentés au Conseil Municipal.

Le Compte Administratif et le compte de Gestion se clôturent avec un excédent global de **325 177,92 € 237 350.18 €** d'excédent en fonctionnement, **51 827.74 €** d'excédent en investissement.

Réglementairement Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

L'assemblée adopte le compte administratif et le compte de gestion à l'unanimité et décide l'affectation de résultat comme suit : **0.00€** au 1068 et **273 350.18 €** au 002 en section de fonctionnement.

### **Vote des taxes :**

Chaque année, il convient de voter le **taux des 3 taxes locales** relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Conformément aux engagements pris devant la population, Monsieur le Maire propose **de ne pas augmenter les taux**, même si la commune de Caves a des ressources limitées. Il explique que les bases qui sont notifiées par les services fiscaux sont en légère augmentation chaque année. Cette augmentation est liée aux montants des transactions immobilières entre autres.

L'assemblée suit la proposition de Monsieur le Maire et vote les taux ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	17,46 %
Taxe foncière (bâti)	17,42 %
Taxe foncière (non bâti)	38,98 %

### **Présentation et vote du Budget primitif 2019**

Monsieur le Maire présente le budget primitif à l'assemblée. En préambule il rappelle que celui-ci a été préparé avec rigueur par la commission des finances. Monsieur le Maire souligne que ce budget est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les impôts mais en tenant compte de la baisse des dotations de l'Etat. La commune de Caves a donc des ressources limitées et pour pouvoir investir il est nécessaire de dégager un important prélèvement sur le budget de fonctionnement et qu'il est obligatoire d'obtenir des subventions.

En complément de l'exposé de Monsieur le Maire, Madame Danielle ORTUNO présente les orientations du budget de la Commune.

Le budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **980 555.00 €** en dépenses et recettes en section de fonctionnement,
- **304 681.00 €** en dépenses et recettes en section d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

- Le prélèvement pour abonder la section d'investissement s'élève à **80 000.00€**.
- Un effort « politique » est porté sur les subventions aux associations dont l'enveloppe globale sera maintenue à 10 000€. Comme en 2018, la Municipalité soutiendra les associations de la commune par la mise en place de « contrat d'objectif » qui sera présenté en avril.

#### Section d'investissement :

Les principaux programmes réalisés sur plusieurs années sont :

- Travaux de sécurisation de la pinède communale : **5 000€**
- Aménagement Structure Ludique : **45 000 €**

- Travaux de bâtiment sur l'ensemble immobilier de notre commune. **21 354 €**
- Traversée de Village – Aménagement Voirie : **130 000 €**

L'assemblée adopte le budget à l'unanimité.

## **Autres Délibérations**

- **Modification des statuts du SIVOM**

Le Maire expose que les statuts actuels du Syndicat ont été adoptés le 20 mars 2019 afin de poursuivre de certaines compétences qui avaient été transférées à la communauté de communes Corbières Méditerranée avant sa dissolution. Or, depuis cette date, la modification des politiques publiques et de l'environnement administratif et technique au sein du périmètre du Syndicat appelle une révision des statuts du Syndicat pour les adapter aux besoins réels des membres tels que l'action syndicale a permis de les déterminer ces dernières années.

Dans ces conditions, le SIVOM a délibéré le 20 mars 2019 pour adopter ses nouveaux statuts dont la rédaction est conforme à la réalité administrative, technique et financière de l'action du Syndicat et conforme à l'environnement légal et réglementaire applicable aux syndicats de communes.

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts au Conseil Municipal.

Il rappelle que cette modification statutaire est décidée par arrêté du Préfet après accord des conseils municipaux des communes membres. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Maire propose l'adoption des nouveaux statuts et la confirmation de l'adhésion de la commune aux différentes compétences du groupement telle que portée dans l'article 2 des statuts.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

- **Convention TEMPORA 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la commune de CAVES.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Caves souhaite bénéficier d'une animation culturelle en date du Mercredi 7 août 2019 proposée en partenariat dans le cadre de la programmation du festival itinérant « LA TEMPORA » organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

Considérant que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'animation culturelle de la Commune de CAVES.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

- **Procédure de reprise de concession de cimetière en état d'abandon**

Monsieur le Maire et Danielle ORTUNO informent les membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre de concessions funéraires du cimetière communal s'avère être manifestement en état d'abandon, et qu'à ce jour, très peu d'emplacement restent disponible à concessions.

Or, compte tenu de ces dispositions, le cimetière communal, comprenant de nombreuses concessions perpétuelles, est susceptible, à terme, d'être très limité en sa capacité d'accueil. Cette procédure d'une durée de 3 ans minimum, elle ne peut être envisagée sur l'intégralité du cimetière en une seule opération.

Aux termes ces divers articles du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise également que, si l'entretien des sépultures incombe aux concessionnaires. Or, dans la mesure où une procédure de reprise de concessions va être engagée, il convient d'informer les administrés, que dorénavant, seul l'entretien des parties communes sera maintenu.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

## **Questions diverses**

Permis de Louer : Monsieur André MOULIS indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les propriétaires qui louent pour une durée supérieure à 8 mois devront respecter cette obligation réglementaire auprès de la Communauté d'Agglomération du GRAND NARBONNE. Cette mesure a pour objectif de résorber l'habitat indigne.

SCOT : Monsieur le Maire indique que le document d'orientation et d'objectif du SCOT et à la disposition des élus en Mairie, il les invite à le consulter.

SYADEN : Monsieur le Maire indique que la Syndicat Audois de l'Energie a écrit à toutes les communes de l'Aude afin de réfléchir à l'extinction de l'éclairage public. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que CAVES est donc un village précurseur.

Travaux Rue de la Fontaine : Monsieur le Maire indique que les travaux hydrauliques et assainissement du GRAND NARBONNE concernant la rue de la Fontaine dureront 3 mois durant l'automne 2019

Camping la Blanquette : Monsieur le Maire informe qu'une société spécialisée dans le camping de plein air réfléchit à un rachat à l'horizon 2019

Expérimentation d'écluse temporaire : Monsieur le Maire indique qu'afin d'optimiser la sécurité routière par la réduction de la vitesse. Le test se déroulera pour trois mois à partir du 10 avril 2019 en relation avec le département et la gendarmerie

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00